



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Moyen-Orient

Question écrite n° 35369

### Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler souhaite interroger M. le ministre des affaires étrangères sur la paix au Proche-Orient. Alors que l'édification d'un mur vise à une séparation arbitraire et spoliatrice entre Palestiniens et Israéliens, l'initiative de Genève a montré que des rapprochements entre anciens ennemis devenus partenaires étaient possibles pour parvenir à une paix juste et durable. Plus de deux cents parlementaires français se sont joints pour soutenir l'opiniâtreté des signataires à travers un comité des parlementaires pour les initiatives de paix au Proche-Orient. Elle lui demande quelles initiatives la diplomatie française entend développer pour appuyer l'accord de Genève.

### Texte de la réponse

La France ne peut qu'encourager toute proposition ou initiative fondée sur le droit international et allant dans le sens de la paix et de la coexistence entre les Israéliens et les Palestiniens. La démarche, rendue publique le 1er décembre à Genève par des personnalités israéliennes et palestiniennes mobilisées en faveur de la paix au Proche-Orient, allait à l'évidence dans ce sens. Face à l'impasse dans laquelle se trouve le conflit israélo-palestinien, l'initiative de Genève donne un horizon à la communauté internationale. Elle éclaire la feuille de route, montre que la négociation est possible et que des solutions peuvent être apportées à l'ensemble des questions posées par ce conflit, y compris les plus délicates comme Jérusalem et celle des réfugiés. Elle a relancé le débat tant du côté palestinien que du côté israélien. La France a publiquement, et au plus haut niveau, appuyé cette démarche. Lors de la présentation de l'initiative de Genève, le 1er décembre 2003, Mme Simone Veil représentait officiellement la France, accompagnée du secrétaire général du ministère des affaires étrangères. Elle a lu un message du Président de la République qui exprimait le soutien et la sympathie des autorités françaises. Le ministre des affaires étrangères a renouvelé le soutien de la France pour ces propositions en recevant les principaux promoteurs de l'initiative de Genève, MM. Beilin et Abed Rabbo, le 22 octobre 2003 et à nouveau le 19 janvier et le 26 mai 2004. Il leur a notamment fait part de son intention d'apporter une aide concrète à leur action à travers une assistance logistique pour des réunions qui pourraient se tenir à Paris afin de compléter le document de Genève, notamment sur les aspects économiques. En outre, le ministre a souhaité que la France apporte une aide financière à la promotion de l'initiative de Genève. Une subvention a été mise en place par l'intermédiaire du centre Henri-Dunant pour le dialogue humanitaire, situé à Genève. C'est également dans cet esprit que la France était représentée par un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères à la réunion organisée par les autorités fédérales suisses du « Réseau de l'initiative de Genève », le 11 mars dernier à Genève et visant à examiner les possibilités de poursuivre sa promotion tant auprès de l'opinion publique israélienne et palestinienne que sur la scène internationale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Paulette Guinchard](#)

**Circonscription :** Doubs (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 35369

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 9 mars 2004, page 1708

**Réponse publiée le** : 17 août 2004, page 6390